



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

### PROCÈS-VERBAL n° 13

**Réunion plénière du :** 28 mars 2019

**A :** 18h00

**Lieu :** siège de la ligue, antenne de Sotteville lès Rouen.

**Présidence :** M Antoine LECHEVALIER

**Sont présents :** Jacques MARIE (Secrétaire de séance), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

**Invité :** M. Julien DAVIET de AS ROBERT MASSELIN et entraîneur de la Sélection de Normandie FE en vue du Tournoi national du 15 juin 2019 à St Etienne du Rouvray.

§§§§

### RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Article 167, joueurs changeant d'équipe.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

### CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 16 MARS 2019**

#### **Championnat Régional 1 :**

Match COCER PETIT COURONNE / MUNICIPALS DE CANTELEU

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 :**

Match CHEMINOTS STEPHANAIS B / APTAR LE VAUDREUIL

Forfait déclaré de l'équipe APTAR LE VAUDREUIL.

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de APTAR VAUDREUIL sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier CHEMINOTS STEPHANAIS B sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe d'APTAR LE VAUDREUIL.
- Inflige une amende de 68 €euros à APTAR LE VAUDREUIL

Match FC ASPEN / FC AGS,

Match AS ROBERT MASSELIN B / AS FOURE LAGADEC

Les 2 rencontres sont reportées au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Coupe de Normandie – 8ème de finale**

Les matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

## **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 23 MARS 2019**

### **Championnat Régional 2 :**

Match AS ROBERT MASSELIN B / HOPITAL DU ROUVRAY,

Considérant l'inscription sur la feuille de match du joueur CHAFI ANTHONY, licence n° 2127465008, d'AS ROBERT MASSELIN B, susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la LFN.

Voir publication sous Footclubs

### **Championnat Régional 2 :**

Match AS CHU ROUEN B / AC RENAULT CLEON B

Forfait déclaré de l'équipe AC RENAULT CLEON B

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de AC RENAULT CLEON B sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'AS CHU ROUEN B sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe AC RENAULT CLEON B.
- Inflige une amende de 68 €uros à AC RENAULT CLEON B

### **COUPE DE NORMANDIE – 8<sup>ème</sup> de finale**

Match FC BISTROT HAVRAIS / AS MUNICIPAUX DE CANTELEU

Forfait déclaré de l'équipe AS MUNICIPAUX DE CANTELEU

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de L'AS MUNICIPAUX DE CANTELEU sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier Le FC BISTROT HAVRAIS sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 68 €uros à L'AS MUNICIPAUX DE CANTELEU.

Les 4 matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

**§§§§**

### **COUPE DE NORMANDIE – Tirage des quarts de finale**

M1 FOURE LAGADEC / TCAR ROUEN

M2 HAPEL BATIMENT / AC RENAULT CLEON

M3 CODAH GOURNAY / CHEMINOTS STEPHANAIS

M4 BISTRO HAVRAIS / AS ROBERT MASSELIN QUEVILLY

Les matchs se dérouleront le 13 avril 2019 sur le terrain du club premier nommé, à 15h00.

### **COUPE DE NORMANDIE – Tirage des demies finales**

M5 VAINQUEUR 4 / VAINQUEUR 2

M6 VAINQUEUR 1 / VAINQUEUR 3

Les matchs se dérouleront le 11 mai 2019 sur le terrain du club premier nommé, à 15h00.

La Finale est prévue le 01 juin 2019, heure et lieu à déterminer.

**PREPARATION DU TOURNOI NATIONAL FOOTBALL ENTREPRISE DU SAMEDI 15 JUIN 2019**

Des bénévoles issus de nos clubs de Football Entreprise seront nécessaire à la bonne marche de ce tournoi. Tout licencié prêt à s'investir dans cet évènement est invité à prendre contact avec la CRFE.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20h30.

Le Président,

Handwritten signature of Antoine Lechevallier in black ink, featuring a large loop at the top and the name 'Lechevallier' written below it.

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Handwritten signature of Jacques Marie in black ink, consisting of a stylized, elongated signature.

Jacques MARIE